ON CONTINUE...

avec l'UFR des industries chimiques CGT

l'édito

BILAN SUCCINCT D'UN QUINQUENNAT

a y est, Macron est de nouveau Président de la République. Voici le pédigrée, non exhaustif, de ce sinistre personnage :

Il a falsifié le montant de son patrimoine pour éviter de payer l'ISF alors qu'il était en poste au ministère des finances...

Il a mis en place un gouvernement d'incapables apparemment, puisqu'il a préféré choisir des cabinets d'expertises extérieurs et notamment McKinsey pour définir sa stratégie dans plusieurs domaines tels que la santé, l'éducation etc. Notons que le siège social de McKinsey & Company France Inc. n'est pas en France mais... aux États-Unis, ce qui permet à celui-ci de ne s'acquitter que d'un forfait fiscal de 175 dollars.

Il ne respecte pas les Institutions puisqu'il a mis en place des Comités scientifiques et autres Conseils de défense avec des personnes qui n'ont pas vocation à prendre des décisions pour l'ensemble de la population étant donné que ce ne sont pas des élus.

Il n'a également pas hésité à avoir recours au 49.3 dans le but de faire passer ses lois, sans débat

à l'Assemblée nationale, et son gouvernement a aussi eu recours aux ordonnances, ce qui revient à déposséder les parlementaires d'une partie de leurs prérogatives.

Il a approuvé la violente répression policière contre les gilets jaunes avec pour conséquences 27 manifestants éborgnés, 150 gravement blessés et des citoyens emprisonnés pour leurs convictions politiques.

Il a protégé ce voyou de Benalla, qui a usurpé la fonction de policier pour violenter des personnes le 1er mai 2018, a utilisé frauduleusement des passeports diplomatiques alors qu'il n'était plus en poste à l'Elysée et a passé des contrats avec l'oligarque russo/ouzbek Makhmudov proche de la mafia russe.

Il a, au nom d'une pandémie, restreint nos libertés fondamentales et remis en cause le Code et l'organisation du travail. Il a osé déclarer qu'il voulait emmerder les non-vaccinés alors que le vaccin n'était pas obligatoire, et ajouté que ces gens-là sont des irresponsables : «un irresponsable n'est donc plus un citoyen».

II a, depuis 2017, supprimé environ 18 000 lits d'hôpital.

Voilà l'odieux personnage que la majorité des votants a mis à la tête de la France.

Ce sont ces mêmes complices qui demain vont nous demander de descendre dans la rue pour nous opposer à sa politique de droite extrême.

Alors, pour ne pas revivre ce cauchemar, il est de notre obligation, pour sortir de cette logique antisociale, de faire barrage autant au néolibéralisme de Macron qu'à celui de la droite extrême et de l'extrême droite. Sans cela, la droite, dans toutes ses composantes, avec son cortège d'abus répressifs, a des jours radieux devant elle.



Sommaire

Une : l'édito • l'action p.2 • l'information, l'international p.3 • l'agenda, l'orga-le point, coup de gueule p.4



On CONTINUE... avec l'UFR des industries chimiques CGT est une publication de la FNIC (Fédération nationale des Industries chimiques)

FNIC CGT Case 429 - 263 rue de Paris - 93514 Montreuil cedex Tél.: 0184 2133 00 / www.fnic-cgt.fr / e-mail: contact@fnic-cgt.fr

Directeur de publication : Emmanuel Lépine

Bimensuel - 1,06 euros / ISSN: 2112-2776 / Commission paritaire: 0124 S 08416

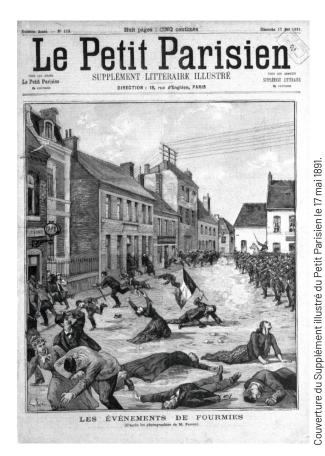
l'action

Chaque année, le 1^{er} mai est l'occasion de rappeler quelques faits historiques.

'année dernière, nous en avions retracé une histoire succincte, depuis le Congrès des Syndicats de juillet 1899 jusqu'à sa récupération par le gouvernement de Pétain en 1941, qui le rebaptisera « fête du travail et de la concorde sociale» (sic).

Attardons-nous donc cette année sur d'autres détails, notamment l'histoire de l'églantine : Jusqu'au début du XXème siècle, la fleur associée au 1er mai était l'églantine rouge et blanche, que les manifestants portaient en boutonnière, remplaçant le triangle rouge arboré jusque-là, et qui signifiait : 8 heures de travail, 8 heures de repos, 8 heures de loisirs.

Cette églantine rouge était dédiée à une victime de la fusillade sanglante de Fourmies en 1891, Marie Blondeau, laquelle était ce jour-là vêtue d'une robe blanche et portait des branches d'églantine. C'était aussi un hommage à Fabre d'Eglantine, inventeur du calendrier révolutionnaire.



Mais le muguet a commencé à lui faire concurrence à partir de 1907, dans les cortèges : tout cela dénué de politique, (mais profitant dès 1940 au gouvernement pétainiste qui y voyait l'anéantissement du côté révolutionnaire de l'églantine) : la tradition d'offrir du



8 heures de sommeil

muguet le 1^{er} mai remontait déjà à la deuxième moitié du XVI^{ème} siècle, en tant que portebonheur, la fleur du printemps et de l'amour.

Il y a 10 ans, déjà, nous avions manifesté le 1^{er} mai dans l'attente que le candidat Sarkozy soit battu et l'espoir

qu'un président qui affirmait haut et fort avoir pour ennemi la finance, sorte vainqueur de cette élection. Vaines promesses : celui-là n'a fait que trahir et enterrer l'aspiration de millions de gens à davantage de justice sociale, poussant toujours plus loin ses pions en direction du capitalisme et prenant sous son aile protectrice un jeune banquier, Emmanuel Macron.

Nous avons fait le portrait de ce sinistre personnage dans notre édito, nul besoin de nous étaler davantage.

Ce qu'il nous a fait subir n'est plus acceptable, aussi nous rappelons à nos lecteurs combien il sera fondamental, en juin, d'aller voter aux élections législatives pour les seules forces de progrès qui pourront proposer une alternative sociale à la politique ultralibérale qui nous ronge depuis des décennies!

l'information

EXCÉDENT DES CAISSES COMPLÉMENTAIRES:

vec l'annonce d'un excédent de près de 2 milliards d'euros des régimes de retraites complémentaires du fait, notamment, d'une masse salariale en progression de près de 10 % en 2021, il n'y a plus de raison évidente pour que ce gel de nos pensions perdure. L'accord signé par des centrales syndicales crapuleuses, que nous avons dénoncé (nous, CGT, avons refusé de le signer) et qui prévoyait "la sous-indexation des pensions de 0,5 %" doit être aboli : l'excédent doit nous être reversé sous forme d'augmentation de nos complémentaires. Il est urgent que l'ensemble de notre Confédération se mobilise pour faire aboutir cette revendication!

<u>Taux négatifs livret A</u>: bien que le taux du livret A ait été remonté à 1 %, en raison de l'inflation, son rendement réel reste toutefois négatif (-1,8 % actuellement), et, celle-ci galopant, ce ratio ne fera que chuter davantage.

À se demander s'il demeure vraiment utile de conserver une épargne... sauf pour quelques projets à court terme, éventuellement. Sachant que chaque année, au 1er février et au 1er août, ce taux du livret A devrait être revu en fonction de l'inflation, nous sommes loin du compte...

l'international

Les droits élémentaires des femmes sont encore bafoués dans beaucoup (trop) de régions du monde, en Afghanistan hélas, bien évidemment, mais également dans certaines prétendument évoluées comme c'est le cas aux Etats-Unis, dont la Cour suprême souhaite remettre en cause le droit à l'avortement.

n effet, la Cour suprême des USA prévoit de revenir sur la jurisprudence qui garantissait ce droit. Les États auraient ainsi la possibilité d'interdire ou d'autoriser les IVG. La droite religieuse américaine souhaite retirer ce droit aux femmes de décider si elles veulent une grossesse ou non, les transformant ainsi en citoyennes de seconde zone. Elles ne jouiront plus des droits de la Constitution, en particulier du droit à la vie, à la liberté et à la poursuite du bonheur. D'ailleurs, la droite utilise sciemment le terme "meurtrier" pour cibler les femmes et les médecins. Décision définitive en juin. Un vrai retour au Moyen-Age!

Une remise en cause totale des droits des femmes pourrait sembler moins étonnante venant d'Afghanistan. Mais nous ne

devons en aucun cas banaliser cette horreur qui leur est faite. Si nous nous mettons deux minutes dans la peau d'une femme afghane, la vie devient dès lors insupportable. Et le silence à ce sujet est le meilleur allié du régime, qui pense que la guerre en Ukraine et le destin tragique de millions de personnes assiégées par un autre régime autocratique peut lui permettre d'invisibiliser ses propres crimes.

Voilà maintenant que les Talibans interdisent aux femmes de sortir de chez elles ou, « au mieux », en cas de nécessité absolue, avec la burka! On est loin des affirmations macroniennes selon lesquelles les Talibans auraient changé.

Les Talibans incarnent la barbarie absolue et destructrice : celle de la haine et de la peur des femmes qui finit par dévorer des sociétés entières si on ne l'arrête pas.

AFGHANISTAN : LA FRANCE OPTIMISTE « IL FAUT UN GOUVERNEMENT INCLUSIF QUI MONTRE QUE LES TALIBANS ONT CHANGÉ »



C'est aux femmes du monde entier que les Talibans font insulte et violence.

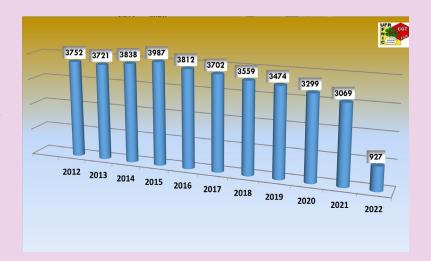
L'agenda

PROCHAIN CONSEIL NATIONAL LE 8 JUIN 2022

l'orga - le point...

FNI AU 10 MAI 2022

Nous constatons toujours un manque évident de rentrée des FNI, il suffit pour cela de regarder la courbe descendante du graphique. Il ne sert à rien d'être alarmistes, en revanche, il nous faut impérativement être plus efficaces au niveau de la collecte, et lors de la remise des timbres. Nous sommes, par rapport à l'année dernière, qui était déjà en recul par rapport à la précédente, en retard de 51 FNI. Nous ne saurions trop rappeler la nécessité des cotisations pour notre organisation.



l'orga - le point...

MAINTIEN CONFIRMÉ PAR LE CONSEIL D'ÉTAT DE LA MESURE DE VENTE D'ÉLECTRICITÉ PAR EDF À SES CONCURRENTS

es Syndicats et des actionnaires d'EDF ont demandé au Conseil d'État de suspendre la décision du Gouvernement d'augmenter le volume d'électricité qu'EDF doit vendre à ses concurrents à un tarif bloqué (ARENH). Ni l'instruction, ni l'audience n'ont permis de démontrer que cette mesure créait une situation d'urgence pour les intérêts financiers d'EDF, les conditions d'emploi de ses salariés ou les intérêts patrimoniaux de ses actionnaires salariés. En revanche, dans un contexte de forte hausse des prix, l'augmentation du volume d'ARENH devrait permettre de limiter sensiblement l'augmentation des prix de l'électricité. Le juge des référés estime que la mesure contestée présente un intérêt public et rejette la demande de suspension.

